

NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT OUVERT À TOUS

Le service de Slam Transport À la Demande (TAD) a été mis en place par Saint-Lô Agglo.

Accessible à tous, toute personne habitant sur le territoire de Saint-Lô Agglo peut utiliser ce nouveau service (soit 61 communes).

Comment ça marche ? :

- Le territoire est divisé en 3 zones. Les 2 zones Nord/Sud ne sont pas franchissables sur le même trajet. (Voir carte)
- 36 points de dépose SLAM Transport à la demande sur le territoire. Pour la commune de Saint Clair sur l'Elle le point de dépose se situe près de l'abris-bus, place de la mairie.
- Coût d'un trajet : 1.05 €
- Maxi 4 trajets par semaine (du lundi au samedi entre 7h00 et 19h00 sauf jours fériés) : un aller-retour = 2 trajets
- Réservation obligatoire de 15 jours à la veille du trajet avant 18h
 - Réservation par téléphone à l'Agence SLAM (Saint-Lô Agglo Mobilités) au 02.33.05.05.05 du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h et le samedi de 8h45 à 12h30
 - Réservation en ligne sur saint-lo-agglo.fr rubrique Déplacements
 - Annulation de la réservation possible par téléphone jusqu'à 2h avant le trajet au 02.33.05.05.05
- Correspondance possible dans l'heure avec le réseau de transport urbain.
- Prise en charge :
 - Du domicile ou l'arrêt bus devant la mairie vers un point de dépose de la zone nord ou inversement.
 - Du domicile vers un point de dépose de la zone urbaine ou inversement
 - D'un point de dépose vers un autre point de dépose de la même zone
- Tout trajet doit être supérieur à 1km. Déplacement possible dans la commune (ex : pour venir au marché du mardi ou chez un commerçant ou toute autre demande)
- Personnes à mobilité réduite : prise en charge du domicile et dépôt sur le lieu de leur choix



Tout le infos pratiques sur saint-lo-agglo.fr et en mairie

ZONE NORD

NOM DE L'ARRÊT

AIREL	BOURGAIS
CANISY	LE BOURG
CERISY-LA-FORÊT	LE BOURG
GRAIGNES - MESNIL-ANGOT	MAIRIE
HÉBÉCREVON (THÉREVAL)	LE BOURG
LA MEAUFFE	QUARTIER DU PONT
LE LOREY	ÉCOLE
LOZON (MARIGNY-LE-LOZON)	PARKING ÉCOLE
MARIGNY (MARIGNY-LE-LOZON)	MAISON DE RETRAITE
MOON-SUR-ELLE	LA POMME D'OR
PONT-HÉBERT	MAIRIE
QUIBOU	LE BOURG
RÉMILLY-SUR-LOZON (RÉMILLY-LES-MARAIS)	ÉCOLE
SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE	MAIRIE
SAINT-FROMOND	LE BOURG
SAINT-GEORGES-D'ELLE	LE BOURG
SAINT-GILLES	MAIRIE
SAINT-JEAN-DE-DAYE	MAIRIE

ZONE SUD

NOM DE L'ARRÊT

CONDÉ-SUR-VIRE	MAIRIE
DANGY	LE BOURG
DOMJEAN	RUE DAME GONNOR
FERVACHES (TESSY-BOCAGE)	LE BOURG
GUILBERVILLE (TORIGNY-LES-VILLES)	ÉCOLE
MOYON (MOYON-VILLAGES)	MAIRIE
SAINT-AMAND (SAINT-AMAND-VILLAGES)	MAIRIE
SAINT-JEAN-DES-BAISANTS (SAINT-JEAN-D'ELLE)	ÉGLISE
SAINT-ROMPHAIRE (BOURGVALLÉES)	ÉCOLE
SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSÉ (BOURGVALLÉES)	PLACE DE GAULLE
TESSY-SUR-VIRE (TESSY-BOCAGE)	MAIRIE
TORIGNY-SUR-VIRE (TORIGNY-LES-VILLES)	RUE HAVIN

ZONE URBAINE

NOM DE L'ARRÊT

AGNEAUX	PÔLE MEDICAL
SAINT-LÔ	BÉCHEVEL (BON SAUVEUR)
SAINT-LÔ	GARE (QUAI CARS TER)
SAINT-LÔ	HÔTEL DE VILLE
SAINT-LÔ	HÔPITAL (PARKING)
SAINT-LÔ	SAINT-JEAN (CLINIQUE)

Le territoire de St Lô Agglo est divisé en 3 zones. Les zones Nord et Sud ne sont pas franchissables.



- zone TAD Nord
- zone TAD Urbaine
- zone TAD Sud
- point de prise en charge ou de dépose TAD

LA FIBRE OPTIQUE À SAINT CLAIR SUR L'ELLE :

Après plusieurs mois d'étude, de travaux et d'essais, le déploiement du réseau de fibres optiques est terminé pour une partie de notre commune.

Les habitants de 392 maisons, 354 situées sur St Clair sur l'Elle, le bourg et 38 de St Jean de Savigny peuvent demander d'être abonnés à la fibre optique.

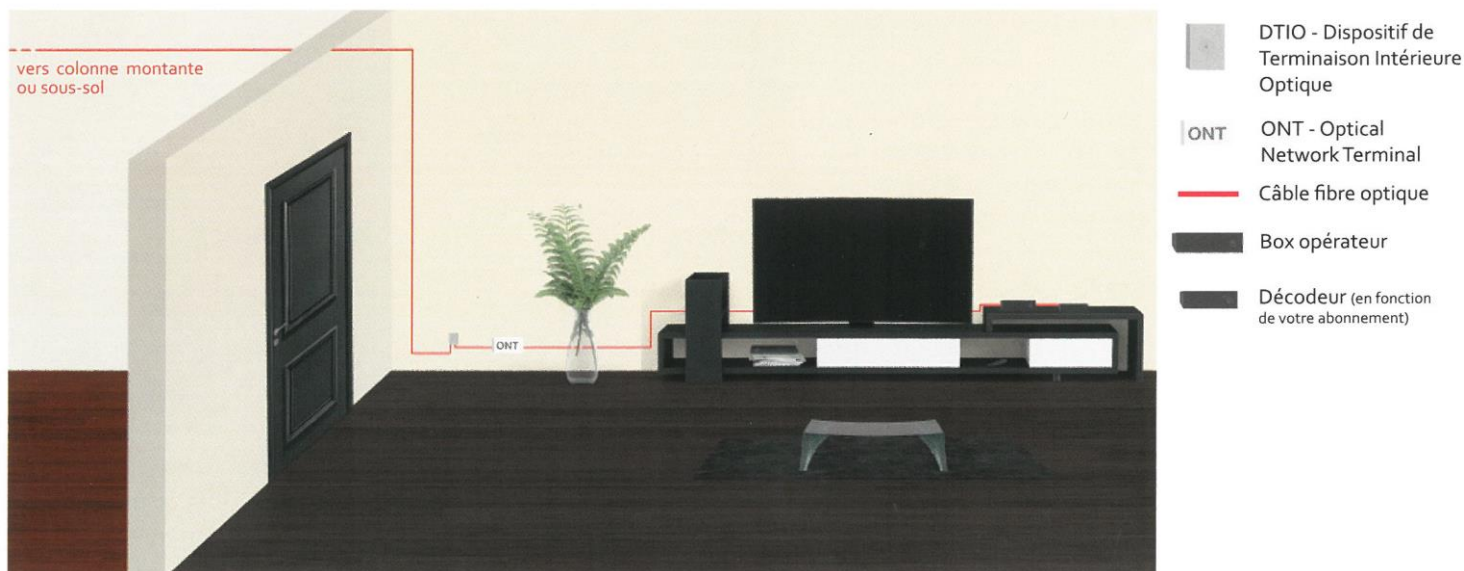
- Qu'est-ce que cela apporte ?

- Jusqu'à 1 GBIT par seconde : plus aucune contrainte de débit
- Permet de connecter tous vos équipements en simultanément
- Permet de bénéficier pleinement de tous vos services (téléphonie, TV HD, téléchargement quasi instantanés)
- Télétravail facilité
- A des tarifs comparables à l'ADSL

- Quelles démarches à effectuer?

- Testez votre **éligibilité** sur www.manche-fibre.fr
- Abonnez-vous à l'un des opérateurs partenaires et choisissez l'offre qui vous correspond
- Convenez d'un rendez-vous avec votre opérateur afin qu'un technicien procède à votre raccordement à la fibre optique et suivez la procédure de mise en service.

- Quels travaux restent à effectuer ?



Lors de votre rendez-vous d'installation, vous convenez avec le technicien de l'emplacement du boîtier optique. Pour installer la fibre à l'intérieur de votre domicile, il est parfois nécessaire de lui faire traverser un mur. Grâce à son diamètre de 2mm, l'opération reste discrète. Le câble circule soit de manière apparente (ex : sur le dessus de vos plinthes), soit dans les goulottes. Vous pourrez ensuite procéder à l'installation de vos équipements (box ; décodeur TV) et ainsi profiter des avantages de la fibre optique chez vous !

Carte et documents disponibles en mairie. Le reste du territoire de la commune aura accès à la fibre optique à priori vers 2024-2025 (information donnée par Manche numérique).